



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-05-87-A

Date : 19 mars 2009

FRANÇAIS

Original : Anglais

LA CHAMBRE D'APPEL

Devant : M. le Juge Liu Daqun, Président
Assisté de : M. John Hocking, Greffier par intérim
Ordonnance rendue le : 19 mars 2009

LE PROCUREUR

c/

**MILAN MILUTINOVIĆ
NIKOLA ŠAINOVIĆ
DRAGOLJUB OJDANIĆ
NEBOJŠA PAVKOVIĆ
VLADIMIR LAZAREVIĆ
SRETEN LUKIĆ**

DOCUMENT PUBLIC

**ORDONNANCE PORTANT DESIGNATION DU JUGE
DE LA MISE EN ETAT EN APPEL**

Le Bureau du Procureur :

M. Paul Rogers

Les Conseils des Accusés :

MM. Eugene O'Sullivan et Slobodan Zečević pour Milan Milutinović
MM. Toma Fila et Vladimir Petrović pour Nikola Šainović
MM. Tomislav Višnjić et Norman Sepenuk pour Dragoljub Ojdanić
MM. John Ackerman et Aleksandar Aleksić pour Nebojša Pavković
MM. Mihaljo Bakrač et Đuro Čepić pour Vladimir Lazarević
MM. Branko Lukić et Dragan Ivetić pour Sreten Lukić

NOUS, LIU DAQUN, Juge de la Chambre d'appel du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (respectivement la « Chambre d'appel » et le « Tribunal »),

VU le jugement rendu le 26 février 2009 par la Chambre de première instance III¹,

VU l'Ordonnance portant désignation de juges dans une affaire dont est saisie la Chambre d'appel, rendue par le Président du Tribunal le 11 mars 2009²,

ATTENDU qu'en application de l'article 22 B) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement »), nous avons été élu Président de la Chambre d'appel en l'espèce,

EN APPLICATION des articles 65 *ter* et 107 du Règlement,

NOUS DESIGNONS nous-même juge de la mise en état en appel en l'espèce avec effet immédiat.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 19 mars 2009
La Haye (Pays-Bas)

Le Président de
la Chambre d'appel

/signé/
Liu Daqun

[Sceau du Tribunal]

¹ *Le Procureur c/ Milan Milutinović et consorts*, affaire n° IT-05-87-A, *Judgement*, 26 février 2009.

² Voir aussi Corrigendum à l'Ordonnance portant désignation de juges dans une affaire dont est saisie la Chambre d'appel, 11 mars 2009.